

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Présents : Maurice COMBETTES, Magali PAILLE, Francis LACAZE, Isabelle RAYNAL , Jean-Philippe DARRAS, Céline LE BIHAN, Vincent GAUBERT, Séverine GALLOT, Thierry CARCENAC, Ghislain FABRE

Absents : Alexis CANITROT a donné pouvoir à Isabelle RAYNAL – Catherine CANTO a donné pouvoir à Ghislain FABRE – Céline BANNES a donné pouvoir à Maurice COMBETTES – Mariya DAURES a donné pouvoir à Magali PAILLE – Valentin GAUBERT a donné pouvoir à Francis LACAZE

Secrétaire de séance : Francis LACAZE

Ordre du jour :

- Election des délégués et délégués suppléants pour les élections sénatoriales
- Convention d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire à intervenir entre la Commune et Lévézou Communauté
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité

Il a été proposé d'ajouter à l'ordre du jour une Décision Budgétaire modificative. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Election des délégués et délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

Exposé : La Préfecture a fait un référé auprès du Tribunal Administratif pour annuler, pour plusieurs communes le résultat de l'élection des délégués et délégués suppléants pour les élections sénatoriales. La parité devait être continue entre les titulaires et les suppléants. Alors que nous avons fait une parité pour les titulaires et une parité pour les suppléants.

Le Tribunal Administratif a annulé le résultat. La Préfecture a pris un arrêté convoquant les conseils municipaux concernés pour le 2 juillet 2026.

Il est donc proposé de garder les mêmes élus pour les 3 titulaires à savoir :

Maurice COMBETTES, Magali PAILLE, Jean-Philippe DARRAS

Pour les suppléants, il est proposé de garder : Isabelle RAYNAL, Francis LACAZE

Il faut une femme pour compléter la liste, il a été fait appel aux bénévoles par mail. Catherine CANTO a proposé sa candidature

Le vote doit être fait à bulletin secret

Résultat du vote : la liste COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, DARRAS Jean-Philippe, RAYNAL

Isabelle, LACAZE Francis, CANTO Catherine a obtenu 15 Voix.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élection des délégués et délégués suppléants pour les élections sénatoriales réalisée le 5 juin 2026 a été annulée par le Tribunal Administratif compte tenu qu'elle ne respectait pas la parité. Le conseil municipal est donc appelé à recommencer l'élection. Comme pour la 1^{ère} fois il est rappelé que les sénateurs sont renouvelés par moitié, ils sont élus tous les 6 ans au suffrage universel indirect par un collège de « grands » électeurs. Pour le Département de l'Aveyron, il s'agit d'élire 2 sénateurs. Pour la commune de SALLES-CURAN, il s'agit d'élire 3 titulaires et 3 suppléants qui seront amenés à voter pour élire les sénateurs. L'élection a été fixée à ce jour par arrêté préfectoral N° 12-2026-06-22-00001 du 22.06.2026

Les candidats sont présentés sous forme de liste unique sur laquelle les candidats sont numérotés et il n'est pas indiqué s'ils sont titulaires ou suppléants.

Monsieur le Maire demande aux élus du conseil municipal de faire acte de candidature afin de composer une liste comprenant 6 personnes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste ainsi établie, procède au vote à bulletin secret.

Sont élus TITULAIRES :

COMBETTES Maurice

PAILLE Magali

DARRAS Jean-Philippe

Sont élus SUPPLEANTS :

RAYNAL Isabelle

LACAZE Francis

CANTO Catherine

Délibération approuvée par 15 voix

Convention d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire à intervenir entre la Commune et Lévézou Communauté :

Exposé : Les communes assurent l'entretien des voies d'intérêt communautaire : élagage, fauchage, curage des fossés, bouchage des trous, ... et la communauté de communes lui rembourse les frais dans la limite d'un forfait par kilomètre établi en fonction des différents travaux. 26 000 € pour la commune

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'entretien courant et de viabilité de la voirie d'intérêt communautaire sont laissés à charge de la Collectivité : élagage, débroussaillage, curage de fossés, bouchage des nids de poule, entretien des ouvrages hydrauliques. Ces travaux font l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes qui prends en charge le remboursement des travaux effectués selon un montant défini par kilomètre.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre la commune de SALLES-CURAN et Lévézou Communauté de Communes.

Délibération approuvée par 15 Voix

Décision budgétaire modificative :

Exposé :

Pour finaliser les derniers paiements sur l'aménagement du village : barrières, pots de fleurs, éclairage, il y a lieu de prévoir une modification budgétaire

Il est proposé d'augmenter la prévision budgétaire de 130 000 € sur l'opération Aménagement village C/2151 en diminuant les opérations

- 9060 C/ 2131 de 30 000 €
- 9007 C/ 2157 de 50 000 €
- 9050 C/ 2151 de 30 000 €
- 9056 C/ 2111 de 20 000 €

Délibération :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une décision Budgétaire modificative afin de finaliser l'opération d'aménagement bourg-centre, notamment les travaux d'éclairage public, d'acquisition de mobilier urbain (barrières, bacs à fleurs, parc à vélos).

Il propose d'abonder l'opération « 9064 – Aménagement Village C/2151 » de 130 000 €

En diminuant les opérations suivantes :

- 9060 « Grosses réparations Bâtiments Communaux » C/2131 de 30 000 €
- 9007 « Matériel » C/2157 de 50 000 €
- 9050 « Voirie Communale » C/2151 de 30 000 €
- 9056 « Transactions Foncières » C/2111 de 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser la Décision Budgétaire modificative suivante :
- Diminution des opérations :
- 9060 « Grosses réparations Bâtiments Communaux » C/2131 de 30 000 €
- 9007 « Matériel » C/2157 de 50 000 €
- 9050 « Voirie Communale » C/2151 de 30 000 €
- 9056 « Transactions Foncières » C/2111 de 20 000 €
- Augmentation de l'opération 9064 Aménagement Village C/2151 de 130 000 €

Délibération approuvée par 15 Voix

Questions diverses

- L'animation autour de l'accueil des Miss aura lieu le 4 juillet – l'Agence d'Attractivité à prévu la participation de 5 élus de la commune, Salles-Curan étant commune d'accueil. Pour les autres communes, c'est un seul élu.
- Distribution sacs poubelles : elle est programmée pour le 4 juillet de 9h à 12h à la salle sous la trésorerie – elle sera réalisée par des élus

- Climatisation : Jean-Philippe DARRAS évoque le réchauffement climatique et la nécessité de penser à des améliorations pour les écoles : climatisation, végétalisation, désimperméabilisation. Maurice COMBETTES précise que la climatisation du secrétariat et de la salle du conseil est en cours. De ce fait la climatisation mobile pourra aller au centre de loisirs. Les travaux sont réalisés par Francis LACAZE et les agents communaux. La commune a candidaté auprès d'EDF pour de la géothermie. Aveyron Ingénierie nous accompagnera pour monter un projet global de rénovation énergétique de la mairie, de l'école et de la salle de réunion.

- Vierge des Lacs : le Conservatoire du Littoral propose qu'une haie cynégétique soit plantée sur une largeur de 6 mètres pour protéger le site d'une parcelle traitée par des pesticides.

- Feux de plein air : Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté interdisant les feux de plein air compte tenu du contexte de sécheresse.

- Marchés : Céline LE BIHAN indique que les commerçants de la rue de la Confrérie souhaiteraient que des exposants viennent dans la rue. Il est rappelé que les exposants ne souhaitent pas y aller compte tenu de la déclivité et de la difficulté à caler leurs stands.

- Don de l'association de Sauvegarde de l'ancienne commanderie des Canabières : Céline LE BIHAN demande qu'elle a été l'affectation de la somme, versée il y a plusieurs années. Les dons n'ont pas d'affectation particulière. Cependant l'éclairage de l'église a été refait comme cela avait été évoqué avec les responsables de l'association. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Monsieur le Curé et des responsables de l'association paroissiale au sujet de la participation de la paroisse aux frais de remplacement de la chaudière. Il n'y aura pas de participation de la paroisse. Monsieur le Curé a suggéré que l'église soit fermée, notamment en période hivernale.